

## INFORMATION :

418 387-2301, poste 2237  
info-loisir@sainte-marie.ca

SLCVC : Service des loisirs, de la culture  
et de la vie communautaire

# Renseignements généraux

## Important!

Veillez prendre le temps de lire attentivement toutes les informations et remplir, au besoin, les formulaires requis.

		RÉSIDENT	VOISIN
COÛT « RABAIS » \$	EN LIGNE	8 mai à 18 h	10 mai
	PAR LA POSTE	9 mai	11 mai
	EN PERSONNE	11 mai de 17 h 30 à 20 h 30 12 mai de 8 h à 12 h	
DATE LIMITE D'INSCRIPTION :		12 mai	
COÛT « RÉGULIER » \$\$	EN LIGNE	13 au 16 mai	
	PAR LA POSTE		
	EN PERSONNE		
DATE LIMITE D'INSCRIPTION :		16 mai	

## INSCRIPTION

### 3 FAÇONS DE VOUS INSCRIRE :

# 1

#### INSCRIPTION EN LIGNE :

DÉBUT : LUNDI 8 MAI À 18 H

##### COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE?

Rendez-vous au [sainte-marie.ca](http://sainte-marie.ca) pour connaître les étapes d'inscription. Vous devez avoir en votre possession :

- Votre code d'utilisation
- Votre mot de passe
- Votre carte **Visa** ou **MasterCard**



# 2

#### INSCRIPTION PAR LA POSTE :

DÉBUT : MARDI 9 MAI

##### PROCÉDURE

Compléter un **formulaire d'inscription** et une **fiche-santé** par participant. Ces formulaires sont disponibles au [sainte-marie.ca](http://sainte-marie.ca) ou au bureau du SLCVC.

##### PAIEMENT

Seules les inscriptions acheminées avec un chèque au montant exact sont acceptées. Le cas échéant, le chèque doit être libellé à « **Ville de Sainte-Marie** » et il doit être en date du jour de l'inscription, à moins d'une activité autorisée au paiement différé.

Pour tout chèque retourné, des frais administratifs de 20 \$ sont exigés.

##### PAIEMENT DIFFÉRÉ

Pour une inscription dont le montant total est supérieur à 150 \$, deux chèques correspondant chacun à 50 % du montant total de l'inscription sont acceptés. Le premier versement doit être encaissable le jour de l'inscription et le deuxième versement doit être réglé par un chèque postdaté du **19 juin 2017**. Ce chèque doit être remis au moment de l'inscription, avec le premier versement.



# 3

#### INSCRIPTION EN PERSONNE :

DÉBUT : JEUDI 11 MAI



Voici des **INFORMATIONS IMPORTANTES À LIRE.**

**Avis :** Tous les détails relatifs à la politique d'inscription et de remboursement sont disponibles au [sainte-marie.ca](http://sainte-marie.ca).

#### PRIORITÉ ET DATE LIMITE D'INSCRIPTION

- Pour toutes les activités offertes, les inscriptions « **RÉSIDENT** » sont traitées de façon prioritaire. Les inscriptions « **VOISIN** » sont acceptées à compter du **10 mai**.
- À compter de la première journée de la période d'inscription, le traitement des inscriptions s'effectue selon l'ordre de priorité suivant, et ce, pour chaque jour d'inscription admissible, tant que des places sont disponibles :
  1. Inscriptions en ligne
  2. Inscriptions reçues par la poste
  3. Inscriptions laissées au comptoir du **SLCVC**
- La date limite d'inscription est fixée au **16 mai**. Après, des frais de retard de **15 \$** par activité, plus taxes, s'appliquent, sauf pour certaines exceptions si des places sont disponibles.

#### TARIFICATION

Les coûts indiqués incluent les taxes, soit la TPS et la TVQ, s'il y a lieu.

#### COÛTS « RÉSIDENT » ET « VOISIN »

- Le coût « **RÉSIDENT** » est accordé à toute personne physique résidant ou payant des taxes foncières ou d'affaires dans la Ville de Sainte-Marie. Des preuves de résidence peuvent être exigées.
- Le coût « **VOISIN** » est majoré de 50 %.
- Un « **VOISIN** » peut bénéficier du coût « **rabais** », mais non des « **rabais famille** ».

#### COÛTS « RABAIS » ET « RÉGULIER »

Le coût « **rabais** » est en vigueur **seulement** du **8 au 12 mai**.

#### TARIFICATION FAMILIALE ET « RABAIS FAMILLE »

Dans le cadre de sa programmation spéciale estivale (pages 6 à 9), la Ville de Sainte-Marie accorde un rabais aux enfants d'une même famille, soit un rabais de 10 % pour le 2<sup>e</sup> enfant et un rabais de 15 % pour le 3<sup>e</sup> enfant et plus. Le rabais s'applique sur le total le moins élevé selon les conditions suivantes :

- un même parent doit inscrire et payer les inscriptions des enfants.
- les rabais s'appliquent sur les activités sélectionnées au cours d'une même transaction.
- les enfants doivent résider à Sainte-Marie.

Pour les activités régulières, seuls les « **rabais famille** » s'appliquent à la session estivale.

**À compter du 17 mai, plus aucun rabais n'est en vigueur.**

#### REÇUS ET IMPÔTS

- Après votre paiement, un reçu vous est transmis par courriel ou par la poste, selon le mode d'inscription.
- Veuillez conserver tous vos reçus pour bénéficier des crédits auxquels vous êtes admissibles.

# Renseignements généraux

## INSCRIPTION TARDIVE ET CHANGEMENT

- Des frais d'administration de **15 \$** par activité, plus taxes, s'ajouteront au coût de l'inscription, et ce, dès le **17 mai**. Certaines exceptions peuvent s'appliquer.
- Un changement peut être apporté sans frais à l'inscription d'une activité si la demande est effectuée **10 jours avant** le début de la session et si des places sont disponibles. Après ce délai, des frais de **15 \$**, plus taxes, par activité, s'appliquent.

## ANNULATION, REMBOURSEMENT ET CRÉDIT

- Si une activité est annulée par le **SLCVC**, le participant est entièrement remboursé.
- Si un participant annule une activité avant son début, un remboursement est émis moins **15 \$**, plus taxes, de frais administratifs, par activité.

**EXCEPTIONS :** Pour les programmes « **Camp de jour** », « **Service de garde** » et « **Sorties en Folie** », un remboursement est possible jusqu'à 10 jours avant le début de chaque forfait ou avant la sortie. Les frais administratifs s'appliquent sur chaque activité annulée. Moins de 10 jours avant, **aucun** remboursement n'est possible, à moins d'un billet médical. Pour le programme « **Intégration-plus** », aucun remboursement n'est possible après le 31 mai.

- Si un participant annule après le début d'une activité, aucun remboursement n'est émis.
- Si un participant annule une activité pour des raisons de santé, et ce, après le début, il dispose de **20 jours ouvrables** après sa dernière présence à l'activité pour déposer une demande de remboursement. S'il y a un remboursement, ce dernier est émis au prorata des séances écoulées et des frais d'administration de **15 \$**, plus taxes, par activité, s'appliquent. Toute demande visant un remboursement pour des raisons médicales doit **obligatoirement** être accompagnée de l'original du certificat médical. Pour les programmes « **Camp de jour** », « **Service de garde** », « **Sorties en Folie** » et « **Intégration-plus** », le délai est de **10 jours ouvrables**.
- Si un participant annule une activité en raison d'un déménagement, un remboursement est émis au prorata des séances écoulées et des frais d'administration de **15 \$**, plus taxes, par activité, s'appliquent. Toute demande visant un remboursement pour déménagement doit **obligatoirement** être accompagnée d'une preuve attestant du déménagement du participant pendant l'activité. La demande ne sera pas traitée si l'activité est terminée.
- Si le **SLCVC** annule l'inscription d'un participant à une activité pour des raisons disciplinaires, un remboursement est émis au prorata des séances écoulées qu'il y ait participé ou non. Pour une demi-journée, une journée complète est chargée. Aucuns frais d'administration ne s'appliquent.
- Tout remboursement accordé est émis sous forme de **crédit-loisir**, au dossier « **famille** » du participant, **à moins d'une demande écrite contraire**. Le **crédit-loisir** est valide pour une période de deux ans à compter de la date d'inscription au dossier « **famille** » et il est applicable à toute autre activité offerte par le **SLCVC** ayant une valeur égale ou supérieure au montant de la note de crédit. Le crédit est également transférable aux autres membres inscrits au dossier « **famille** ».
- Le contenu entier de la **Politique d'inscription et de remboursement** est disponible au [sainte-marie.ca](http://sainte-marie.ca) ou au bureau du **SLCVC**.

## INFORMATIONS ET CONSIGNES GÉNÉRALES

- Le **SLCVC** se réserve le droit d'annuler une activité ou de modifier l'horaire, le lieu des activités et/ou de reclasser un participant. Il n'est pas tenu de remettre une activité ou un cours annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- Le nombre d'inscriptions par activité est limité. Si le maximum est atteint, le **SLCVC** pourra, si la demande le justifie et les ressources sont disponibles, créer une liste d'attente. Le cas échéant, seules les personnes dont l'inscription est admissible seront contactées.
- Le participant doit avoir atteint l'âge requis au début des activités.
- Aucun appel ne confirme le début des activités. Seules les personnes dont l'activité est modifiée ou annulée seront contactées.
- Aucune inscription n'est prise par téléphone ni par les spécialistes lors des activités et aucune place n'est réservée.
- Un participant qui s'absente à un cours ou à une séance ne peut d'aucune façon le reprendre. Seuls les cours annulés par le **SLCVC**, en raison de l'absence du professeur ou pour un autre motif, sont reportés à la fin de la session.
- Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.

## UTILISATION D'IMAGES

En s'inscrivant à une activité offerte par la Ville de Sainte-Marie, le participant, ou le répondant dans le cas d'un mineur, autorise l'utilisation par la Ville, pour toutes fins municipales, de toute photographie sur laquelle pourrait apparaître le participant et dégage la Ville ainsi que ses représentants de toute responsabilité à cet égard.

*Dans le but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture, l'emploi du masculin a été privilégié.*

## COORDONNÉES

### SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (SLCVC)

270, avenue Marguerite-Bourgeoys  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3

@ : [info-loisir@sainte-marie.ca](mailto:info-loisir@sainte-marie.ca)  
☎ : **418 387-2301, POSTE 2237**  
🌐 : [sainte-marie.ca](http://sainte-marie.ca)  
📍 : Ville de Sainte-Marie

**NOS BUREAUX SONT SITUÉS À L'HÔTEL DE VILLE.**

**HORAIRE :**

**Lundi au jeudi :** 8 h à 12 h 13 h à 16 h 30

**Vendredi :** 8 h à 12 h

## AUTRES ÉDIFICES

### ASTROLABE

205, rue du Pont, Sainte-Marie (Québec) G6E 2Y1

@ : [info-loisir@sainte-marie.ca](mailto:info-loisir@sainte-marie.ca)  
☎ : **418 387-2301, POSTE 2237**

### BIBLIOTHÈQUE

80, rue Saint-Antoine, Sainte-Marie (Québec) G6E 4B8

@ : [info-biblio@sainte-marie.ca](mailto:info-biblio@sainte-marie.ca)  
☎ : **418 387-2240**

### CENTRE CAZTEL – COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL

905, route Saint-Martin, Sainte-Marie (Québec) G6E 1E6

@ : [receptioncaztel@sainte-marie.ca](mailto:receptioncaztel@sainte-marie.ca)  
☎ : **418 387-2362, POSTE 2700**

### CENTRE RÉCRÉATIF

80, rue Saint-Antoine, Sainte-Marie (Québec) G6E 4B8

@ : [info-loisir@sainte-marie.ca](mailto:info-loisir@sainte-marie.ca)  
☎ : **418 387-2301, POSTE 2237**

### CHALET DU PARC DE L'O.T.J. – PISCINE

111, boulevard Vachon Sud, Sainte-Marie (Québec) G6E 4G8

@ : [info-loisir@sainte-marie.ca](mailto:info-loisir@sainte-marie.ca)  
☎ : **418 387-7550**

### CIME

640, route Cameron, Sainte-Marie (Québec) G6E 1B2

@ : [locationsalle@sainte-marie.ca](mailto:locationsalle@sainte-marie.ca)  
☎ : **418 387-2301, POSTE 2761**

### GALERIE D'ART MUNICIPALE

47, rue Notre-Dame Sud, Sainte-Marie (Québec) G6E 4A1

@ : [info-loisir@sainte-marie.ca](mailto:info-loisir@sainte-marie.ca)  
☎ : **418 387-2301, POSTE 2237**

### PISCINE - POLYVALENTE BENOÎT-VACHON

919, route Saint-Martin, Sainte-Marie (Québec) G6E 1E6

@ : [info-aquatique@sainte-marie.ca](mailto:info-aquatique@sainte-marie.ca)  
☎ : **418 387-6817**

## ÉCOLES

### ÉCOLE L'ÉVEIL

717, rue Étienne-Raymond, Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4

### ÉCOLE MARIBEL

62, rue Saint-Antoine, Sainte-Marie (Québec) G6E 4B8

### ÉCOLE MGR-FEUILTAULT

35, boulevard Vachon Sud, Sainte-Marie (Québec) G6E 4G8

### ÉCOLE VISION BEAUCE

566, boulevard Lamontagne, Sainte-Marie (Québec) G6E 3W3

### POLYVALENTE BENOÎT-VACHON

919, route Saint-Martin, Sainte-Marie (Québec) G6E 1E6

**Veillez prendre note que les bureaux du SLCVC sont fermés aux dates suivantes :**

**LUNDI 21 MAI | VENDREDI 23 JUIN | VENDREDI 30 JUIN**